Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 022-212200562-20260709-2026_09_07-DE

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-six, le jeudi neuf juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ÉVRAN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Patrice GAUTIER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Etaient présents : M. Patrice GAUTIER, Maire - Mme Morgane BERNARD, 1ère adjointe - M. Éric BRANDILY, 2ème adjoint - Mme Céline DÉSIDE, 3ème adjointe - M. Alain BRARD, 4ème adjoint - M. Loïc MAUFRAIS - M. Olivier BLEUZÉ - M. Lawrence BARBIER - Mme Jessica MARCET - Mme Alexandra MARTA - Mme Anne-Laure DIDELOT - Mme Alyssa PERMAL - M. Logan MAHEU - M. Christian BONIFAS - Mme Isabelle BONDON - Mme Isabelle LECORVAISIER - M. Michel LEFEUVRE.

Etaient absents : Mme Carole LEBULANGER, 5ème adjointe - M. Jacques BERNARD.

Quorum : 17

Pouvoirs : Mme Carole LEBULANGER à M. Patrice GAUTIER.

Secrétaire de séance : M. Alain BRARD a été nommé secrétaire de séance.

Convocation en date du 1er juillet 2026 et affichée à la porte de la Mairie le 1er juillet 2026.
Affaires inscrites à l'ordre du jour de la séance du 9 juillet 2026.

Le procès-verbal de la précédente réunion du 11 juin 2026 n'a pas fait l'objet d'observations et est approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 2026-09-07

Objet : Mise à disposition d'un agent de la Commune d'Évran à l'Association des Centres de Santé Médicaux et Polyvalents de Bretagne

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L512-6 à L512-9 et L512-12 à L512-15 ;

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Vu les statuts de l'Association des Centres de Santé Médicaux et Polyvalents de Bretagne ;

Considérant que cette association a pour objet d'animer le réseau des Centres de Santé Médicaux et Polyvalents de Bretagne, quel qu'en soit leur mode de gestion (associative, communale, hospitalière, ...), pour le partage et la mutualisation des expériences, des outils, des connaissances et des pratiques ;

Vu le projet de convention de mise à disposition d'un agent de la Commune d'Évran à l'Association des Centres de Santé Médicaux et Polyvalents de Bretagne ;

M. Patrice GAUTIER, Vice-Président de l'Association des Centres de Santé Médicaux et Polyvalents de Bretagne, ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, (POUR : 16, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 0),

- **APPROUVE** le projet de convention de mise à disposition d'un agent de la commune d'Évran à l'Association des Centres de Santé Médicaux et Polyvalents de Bretagne du 1er août 2026 au 31 janvier 2027, à hauteur de 3 heures par semaine,

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 022-212200562-20260709-2026_09_07-DE

- **PRÉCISE** que l'Association des Centres de Santé Médicaux et Polyvalents de Bretagne remboursera à la Commune d'Évran la rémunération de l'agent mis à disposition, comprenant le traitement de base indiciaire et les primes et indemnités liées à l'emploi, ainsi que les cotisations et contributions afférentes,

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de mise à disposition.

Fait à Evran, le 13 juillet 2026

MAIRIE D'EVRAN 22630

Alain BRARD,
Secrétaire de séance

MAIRIE D'EVRAN 22630

Patrice GAUTIER,
Maire